



Politique de protection de la vie privée	
Procédure connexe : N/A	
Direction/secteur d'origine : Vice-président, Opérations	Date de création : 2020/05/01
Politique : <input type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Révisée (changements) <input checked="" type="checkbox"/> Révisée (pas de changement)	Date de révision : 2020/09/27
Mots clés : Vie privée, information, consentement, divulgation, confidentialité	
Approuvée par : <input type="checkbox"/> Comité d'audit et des finances <input type="checkbox"/> Comité des ressources humaines <input type="checkbox"/> Comité d'investissement <input checked="" type="checkbox"/> Comité des nominations et de la gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration Date : 2020/09/24	
Spécifique au site : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Site : _____	Distribuée à : <input type="checkbox"/> Tout le personnel <input type="checkbox"/> Direction/gestionnaires <input type="checkbox"/> Autre : _____ Disponible en ligne : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Résumé : La Fondation du Centre universitaire de santé McGill s'engage à protéger la vie privée de ses donateurs, donateurs potentiels, membres du conseil d'administration, bénévoles et employés. Elle apprécie la confiance de celles et ceux qu'elle sert et reconnaît qu'elle gagne cette confiance en faisant preuve de transparence et de responsabilité dans la façon dont elle traite les renseignements confidentiels.	

1. BUT ET OBJECTIFS

La Fondation du Centre universitaire de santé McGill (la « **Fondation** ») recueille et utilise certains renseignements personnels sur les donateurs et donateurs potentiels, y compris, sans s'y limiter, les noms, postes, adresses, numéros de téléphone, dons antérieurs et autres renseignements pertinents. La Fondation utilise ces renseignements uniquement pour traiter les dons, tenir les donateurs informés des activités de la Fondation, offrir aux donateurs une reconnaissance et une intendance appropriées et leur demander de soutenir la mission de la Fondation.

La Fondation peut également collecter les informations que les donateurs lui fournissent sur leurs intérêts et d'autres sujets connexes, afin d'aider à atteindre les objectifs philanthropiques des donateurs.

Les renseignements personnels recueillis par la Fondation sont gardés confidentiels et ne sont divulgués que pour répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus. Les employés, les administrateurs, les autres bénévoles et les fournisseurs de la Fondation signent des accords de confidentialité, et la Fondation s'assure que des mesures de protection supplémentaires sont mises en place afin de garantir que les informations confidentielles ne sont pas consultées, divulguées ou partagées plus largement que nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles ont été recueillies, et toujours conformément à la loi applicable.



La Fondation ne vend pas, ne loue pas et n'échange pas les listes d'adresses ou autres informations personnelles.

2. POLITIQUE

Afin d'assurer la protection de la vie privée de chaque individu, la Fondation a institué la Politique de protection de la vie privée énoncée dans le présent document (la « **Politique** »), qui reflète les dix principes directeurs suivants, recommandés par la Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques (Canada) :

I. **Responsabilité** : La Fondation est responsable des renseignements personnels qu'elle détient et utilise à des fins de collecte de fonds. Elle a désigné une personne, responsable de la protection de la vie privée de la Fondation, qui est chargée de veiller au respect de la politique.

II. **Objectif d'identification** : La Fondation recueille, utilise et divulgue des informations personnelles uniquement dans le but de traiter les dons, de tenir les donateurs informés des activités de la Fondation et de susciter un soutien dédié à la mission de la Fondation.

III. **Consentement** : La Fondation offre aux donateurs et aux donateurs potentiels de nombreuses options de confidentialité, y compris la possibilité de limiter ou de refuser tout contact futur. Les patients n'étant plus hospitalisés au Centre universitaire de santé McGill qui ne choisissent pas de s'exclure peuvent recevoir de la correspondance du Centre universitaire de santé McGill, sollicitant un soutien financier pour la mission du Centre universitaire de santé McGill. Les patients qui choisissent de contribuer à la Fondation en réponse à cette sollicitation consentent implicitement à ce que leurs coordonnées soient transmises à la Fondation. Tout donateur peut choisir de ne plus recevoir de communications de la Fondation en communiquant avec le bureau de la Fondation par courriel au info@muhcfoundation.com, au 514-843-1543 ou au 5100, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 700, Montréal (Québec) H4A 3T2.

IV. **Limitation de la collecte** : Les employés, bénévoles et agents de la Fondation recueillent les renseignements nécessaires aux fins de programmes et d'événements de collecte de fonds particulier. Ces renseignements ne seront utilisés que dans le but pour lequel ils ont été recueillis. La Fondation n'a pas accès aux renseignements médicaux des patients. D'autres informations personnelles peuvent être recueillies auprès de donateurs et donateurs potentiels pour aider la Fondation à faciliter les dons à des programmes médicaux spécifiques.

V. **Limitation de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation** : La Fondation a mis en place des mesures de protection pour s'assurer que les informations recueillies ne sont pas consultées, divulguées ou partagées de manière inappropriée. Les renseignements ne sont conservés par la Fondation que le temps nécessaire à l'objectif initial pour lequel ils ont été recueillis, ou pour se conformer aux directives de l'Agence du revenu du Canada ou aux lois applicables.

VI. **Conservation des dossiers** : La Fondation conserve les renseignements personnels nécessaires au traitement des reçus et à la diffusion du matériel de collecte de fonds, de programme ou d'événement spécial. Le matériel contenant des renseignements personnels sera détruit d'une manière qui assure la sécurité des renseignements personnels.



VII. **Protection des renseignements personnels** : La Fondation protégera les informations des donateurs figurant dans ses dossiers en réservant l'accès à ces informations. Seules les personnes qui ont besoin d'accéder à ces informations pour traiter les reçus ou les demandes de renseignements ou pour faire avancer la mission de collecte de fonds de la Fondation bénéficieront d'un accès limité.

De plus, l'accès aux bureaux de la Fondation est limité et les ordinateurs de bureau des employés sont verrouillés lorsqu'ils ne sont pas utilisés, et disposent de mots de passe ou de clés de sécurité pour y accéder afin que d'autres personnes ne puissent pas parcourir les bases de données lorsque le personnel de la Fondation n'est pas à son bureau. Tous les membres du personnel de la Fondation s'engagent à mener leurs activités quotidiennes de manière à garantir la confidentialité de chaque don, demande, requête, reconnaissance ou événement de reconnaissance auquel ils participent.

VIII. **Transparence** : La Fondation fournira aux donateurs et au public la présente Politique sur demande.

IX. **Accès** : Chaque individu peut demander l'accès à leurs informations personnelles et, dans les 30 jours suivant une telle demande, recevoir une réponse de la part de la Fondation. Chaque individu a le droit de s'assurer que les informations répertoriées sont exactes et de compléter ou proposer de modifier le dossier si nécessaire.

X. **Contestation de la conformité** : Si une personne s'inquiète de la conformité de la Fondation à cette Politique, elle peut communiquer avec la Fondation au info@muhcfoundation.com, au 514-843-1543 ou au 5100, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 700, Montréal (Québec) H4A 3T2. Toute plainte déposée auprès de la Fondation sera traitée dans un délai maximal de 60 jours, une fois que toutes les parties concernées auront été interrogées, à moins qu'un délai supplémentaire ne soit nécessaire pour traiter cette plainte. Si une plainte identifie une lacune dans la conformité, la Fondation prendra toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation.